
Procès-verbal de la première assemblée spéciale de l'année 2021 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 26 mai 2021 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Myriam Nickner-Hudon	Administratrice (2022)
M. Antoine Bernier	Trésorier (2022)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2023)
M ^{me} Élainie Lepage	Administratrice (2022)
M. Martin Murphy	Administrateur (2022)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2023)
M ^{me} Ezmie Bouchard	Administratrice (2023)

Membre sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch-Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCE :

M. Cassiopé Morin	Administrateur (2022)
-------------------	-----------------------

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-AS1-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
21-AS1-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
21-AS1-03	Demande d'opinion	19 h 10
21-AS1-04	Dossier du Réseau express de la Capitale (REC)	19 h 20
21-AS1-05	Levée de l'assemblée	21 h 00

Procès-verbal

21-AS1-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h.

21-AS1-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les points 3 et 4 de l'ordre du jour sont inversés.

SUR PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau DUMENT APPUYÉE PAR M. Antoine Bernier, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité.

21-AS1-03 Demande d'opinion - Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux [marges arrière et pourcentage d'aire verte](#) dans plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur, R.C.A.1V.Q. 425.

La consultation publique écrite a été réalisée en ligne du 3 au 17 mai 2021. Le rapport de consultation a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la présente assemblée.

M. Bergeron invite M. Avellan à présenter les modifications proposées. La présentation est disponible sur le [site de participation citoyenne](#) consacrée à ce projet.

On a observé dans le quartier de Saint-Sauveur que les cours arrière sont souvent encombrées par des constructions multiples, que le stationnement a préséance sur les aires vertes particulièrement lorsque les cours sont petites et que les propriétaires ont tendance à construire à la limite du terrain ou proche de celle-ci. Or ces dispositions ne rejoignent pas l'objectif du [Plan directeur d'aménagement et de développement](#) (PDAD) de la Ville qui propose de revitaliser les secteurs résidentiels anciens ou vieillissants afin d'en améliorer le cadre de vie et de le rendre plus attractif pour de nouveaux résidents. Elles ne rencontrent pas non plus les objectifs de la [Vision de l'arbre](#) de la Ville qui proposent d'ajuster la réglementation municipale pour favoriser le maintien et le développement de la forêt urbaine et prévoir, selon les caractéristiques des milieux, des normes concernant le lotissement, les marges et les aires vertes pour assurer la survie ou la plantation d'arbres.

Ainsi, pour rencontrer ces objectifs, la Ville a entrepris un processus de révision des marges arrière et du pourcentage d'aire verte dans les 40 zones résidentielles et mixtes du quartier de Saint-Sauveur.

Afin d'impliquer les citoyens et citoyennes du quartier dans le processus, un groupe de travail a été formé. Ce groupe était composé de membres du conseil de quartier de Saint-Sauveur, du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeoys, du Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur, de Concertation Saint-Sauveur et de Commun'Action 0-5 ans ainsi que d'une personne aînée et impliquée dans le quartier. Le groupe a participé à une démarche consultative de rédaction en compagnie d'un professionnel en urbanisme, de M. Bergeron, de M. Lachance et de ressources techniques et administratives de la Ville.

Les différentes étapes de la démarche ainsi que les principes appliqués à la révision des marges arrière et du pourcentage d'aire verte sont décrites dans la [présentation](#) ainsi que dans la [fiche des modifications proposées](#).

Aux termes de la démarche, des marges arrière comprises entre 0 et 5 mètres et des pourcentages d'aire verte variant de 5 à 25 % ont été proposées pour les différentes zones du quartier ainsi qu'une mesure d'exception s'appliquant aux lots d'angle (voir les pages 19 et suivantes de la [présentation](#)).

M. Avellan précise que si le projet est autorisé, l'adoption du projet de règlement pourrait se faire vers la fin de juin et si aucun processus référendaire n'est entrepris, l'entrée en vigueur du règlement pourrait se faire en juillet ou en août.

M. Lachance précise que les modifications proposées s'appliqueront principalement aux nouvelles constructions. Les plantations seront encouragées dans les aires vertes mais non exigées, la Ville n'ayant aucun pouvoir en ce domaine.

M. Bergeron félicite M. Avellan et son équipe ainsi que M. Gignac et les personnes et organismes qui se sont impliquées dans la démarche consultative.

Il invite les membres du conseil d'administration à poser des questions et faire des commentaires. Il donne ensuite la parole aux personnes présentes.

M^{me} Nickner-Hudon rappelle que l'objectif du projet est de créer des conditions gagnantes pour reverdir le quartier de Saint-Sauveur. Les membres du conseil d'administration félicitent M. Avellan et M. Lachance pour leur excellent travail et la présentation qui était très claire et précise.

Les questions et commentaires concernent la végétalisation des toits, les marges séparatrices des bâtiments accessoires, les usages permis dans la marge arrière, les incitatifs financiers à la déminéralisation et les incitatifs à la plantation d'arbres particulièrement pour développer la canopée en façade.

M. Bergeron invite ensuite les membres du conseil d'administration à se prononcer sur le projet de règlement. Les options possibles sont le refus ou l'acceptation du projet. M. Bernier ayant soumis une demande de permis à la Ville, il souhaite s'abstenir de prendre part au vote en raison d'un possible conflit d'intérêt. Les autres membres du conseil se prononcent en faveur du projet de règlement.

Le compte rendu de la demande d'opinion sera disponible prochainement sur le [site de participation citoyenne](#) ainsi que sur la [page Web du conseil de quartier](#).

21-AS1-04 Dossier du Réseau express de la Capitale (REC)

M^{me} Nickner-Hudon rappelle que les membres du conseil de quartier ont exprimé leurs inquiétudes au sujet du Réseau express de la Capitale lors de l'assemblée régulière du 19 juin dernier et qu'une résolution exprimant ces inquiétudes devait être soumise à la présente assemblée. Le projet de résolution qu'elle a rédigé en collaboration avec M^{me} Lepage a été remis à tous les membres du conseil et fait l'objet d'une discussion.

Les commentaires portent plus particulièrement sur la forme et le contenu de la résolution que plusieurs membres souhaiteraient plus concis et centré sur les préoccupations du quartier et la mission du conseil de quartier. D'autres organismes comme Accès Transports viables et Vivre en ville par exemple sont mieux placés pour dénoncer le projet dans son ensemble. Plusieurs sont d'avis de mettre l'accent sur comment le message va être reçu de la part de ceux à qui il est destiné. Il faut travailler la forme pour avoir un impact, retenir l'attention, faire passer un message et se démarquer du lot.

La présidente du conseil de quartier de Saint-Roch fait une brève intervention après avoir fait parvenir le projet de résolution qui sera soumis à la prochaine assemblée du conseil de quartier de Saint-Roch.

Un citoyen remercie le conseil de quartier de Saint-Sauveur pour son appui à la Table citoyenne Littoral Est et à la mobilisation contre le projet Laurentia. Il souhaiterait que le conseil de quartier se prononce plus particulièrement contre le 3^e lien.

Aux termes de la discussion, les membres du conseil d'administration conviennent de reprendre la rédaction de la résolution et de soumettre une nouvelle version qui sera adoptée lors de l'assemblée régulière du 16 juin 2021.

21-AS1-05 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 25. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mercredi 16 juin 2021.

Sylvain Simoneau
Secrétaire



Myriam Nickner-Hudon
Présidente